

Article 1 – APPLICATION DES CONDITIONS

Le Vendeur est défini ci-dessous comme étant CUIR D-SIGN, entreprise individuelle dont le siège social est situé "Le Palerme", 46 Boulevard de la Madeleine 06000 Nice (n° de téléphone + 33 (0)9.51.65.66.76), immatriculée au Registre des Métiers de Saint Laurent du Var (06700) sous le numéro 004101006.

L'Acheteur est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire. Il déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV. Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par CUIR D-SIGN tant pour son propre compte que pour celui de ses commettants. Toutes autres conditions n'engagent le Vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Les renseignements donnés sur les catalogues, listes de prix, sites Internet, notes, etc. ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le Vendeur sans préavis. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre du Vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes CGV et renoncement à toute application de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat.

Les offres sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un mois à dater de l'offre sauf stipulations contraires portées sur cette offre. Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par CUIR D-SIGN, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées par l'acheteur, par l'établissement de conditions particulières.

Article 2 – COMMANDES

Ces CGV s'appliquent à toutes ses ventes.

Les offres sont valables dans la limite des stocks disponibles chez nos fournisseurs. L'offre sur le devis reste valable un mois sauf stipulations contraires portées sur celle-ci. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat sauf modifications des CGV. Dans ce cas, le client sera prévenu avant la conclusion du contrat.

2.1 Description des produits

Les caractéristiques essentielles des produits sont indiquées le devis. Les photographies illustrant, à l'appui du texte, les produits, n'entrent pas dans le champ contractuel; si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité de CUIR D-SIGN ne pourra être engagée. La descriptions des produits sur le devis est la seule source contractuelle. Les fabricants peuvent changer sans préavis les caractéristiques des produits. CUIR D-SIGN est à tout moment en droit de réactualiser, d'améliorer ses fiches ou de retirer de la vente ses produits et/ou produits périphériques. Il vous appartient, si vous ne vous estimez pas suffisamment compétent, de vous faire assister par un conseil. Vous avez la possibilité de contacter CUIR D-SIGN pour obtenir les renseignements complémentaires sur les produits via la page CONTACTS de notre site.

2.2 Disponibilité des produits

N'ayant pas de stock, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs. En cas d'indisponibilité d'une des composantes des produits commandés, CUIR D-SIGN peut vous fournir un bien d'une qualité et d'un prix équivalents.

2.3 Limitations à l'importation

Il vous appartient de vous informer auprès de l'autorité locale de votre pays des éventuelles limitations d'importation des produits que vous envisagez de commander.

2.4 Etapes pour conclure le contrat

Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous, ne vaut engagement.

Avant toute commande, le Vendeur envoie au client un devis ou un bon de commande par fax, courrier ou courriel. Le devis signé déclare la commande ferme et définitive (accord sur la marchandise et le prix) et donne naissance aux obligations entre les parties dès réception (réception par de courrier, fax ou document scanné et envoyé par courriel) du devis daté et signé par CUIR D-SIGN, et accompagné d'un acompte. L'acompte exigé correspond à 30% du montant total TTC. Le solde est ensuite payable dès réception des produits commandés.

Le devis servant de bon de commande et donc de contrat, il devra porter la mention manuscrite "bon pour accord".

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la livraison. CUIR D-SIGN se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant la passation de votre commande. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par CUIR D-SIGN constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par CUIR D-SIGN et ses clients.

2.5 Annulation de la commande

La commande passée est automatiquement annulée à défaut de réception de l'acompte. Compte tenu de la spécificité de chaque commande, l'Acheteur ne peut annuler sa commande à partir du moment où celle-ci a été enregistré par CUIR D-SIGN et/ou que l'acompte a été reçu. Le droit de rétractation ne pourra être exercé en application de l'article L121-20-2 du code de la consommation, notamment pour : - les produits de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications de l'Acheteur ou nettement personnalisés.

Article 3 – PRIX

Les prix figurant sur le site sont indiqués en euros (toutes taxes comprises) hors frais de livraison. Ils sont susceptibles de varier, notamment en cas de fluctuation du cours de la devise par rapport à l'euro ou du changement du taux de la TVA. Toutefois, les prix figurant sur votre devis ou commande après sa validation et son enregistrement sont fermes et définitifs : si les prix baissent quelques jours après la commande, nous ne pourrions en aucun cas vous dédommager de la différence ; si les prix augmentent, nous nous sommes engagés à vous livrer au prix fixé le jour de la commande. Le montant des frais de livraison est calculé automatiquement en fonction de chaque commande ; il figure sur le récapitulatif de votre commande, avant enregistrement définitif. Toute commande livrée hors de France métropolitaine pourra être soumise aux éventuelles taxes locales, droits de douanes, octroi de mer et frais de dédouanement lors de la livraison. Leur acquittement est à votre charge et relève de votre responsabilité. Renseignez-vous auprès des autorités compétentes du pays de livraison. Toutefois, les marchandises achetées par les professionnels le sont au prix convenu à la commande dans la limite du délai d'option et des conditions économiques générales (taxes, taux de change...), au moment de la livraison. Dans le cas des produits indexés sur une devise : toute variation, à la défaveur du Vendeur, de 2 % du cours de la devise par rapport à l'euro définie le jour de l'offre pourra être répercutée le jour de la facturation. Sur les tarifs donnés aux professionnels, les prix s'entendent hors taxes, frais d'emballage, de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt du Vendeur.

Article 4 – PAIEMENTS

Tout règlement versé à CUIR D-SIGN ne saurait être considéré comme des arrhes.

4.1 CUIR D-SIGN accepte les paiements (acompte ou solde) par :

- chèque
- virement bancaire
- mandat postal.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis en euros et par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. Il devra être accompagné d'une copie du mail d'accusé de réception de votre commande. Si vous n'avez pas d'imprimante, notez au dos du chèque le jour de votre commande, le numéro de commande et le numéro client. Le chèque doit être au nom de la personne qui a passé commande ; à défaut, il doit mentionner au dos du chèque le numéro de la commande et le numéro client. Il sera encaissé dès sa réception. Le traitement de votre commande s'effectuera à compter de sa date de réception.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception du chèque.

Les paiements doivent être effectués de telle manière que le Vendeur puisse disposer des sommes le jour de l'échéance figurant sur la facture.

CUIR D-SIGN se réserve le droit de vous demander un chèque de banque dans le cas où les sommes

engagées seraient importantes. Dans le cas où le Vendeur accepterait un paiement par lettre de change ou lettre de change relevé, l'Acheteur doit la lui retourner acceptée et domiciliée dans un délai de huit jours. Les frais sont à la charge de l'Acheteur, à défaut de retour de la lettre de change acceptée dans le délai mentionné, le paiement deviendra immédiatement exigible. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par le Vendeur, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de lettre de change acceptables ; il en sera de même en cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fond de commerce par l'Acheteur. Le Vendeur peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement.

4.2 Retard de paiement

Tout règlement après la date de paiement fixée donnera automatiquement lieu à des lettres de rappel à la suite desquelles, CUIR D-SIGN pourra entamer une procédure à leur encontre auprès des instances requises. L'Acheteur ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation alors que le Vendeur a honoré son engagement vis à vis de l'Acheteur. Lorsque l'Acheteur est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le Vendeur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que l'Acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts au Vendeur. En cas de recours par la voie contentieuse, le Vendeur est en droit de réclamer à l'Acheteur le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

Article 5 – LIVRAISON

La livraison est effectuée soit par livraison directe à l'Acheteur, soit par remise des marchandises à un transporteur.

5.1 Délais de livraison

La livraison s'effectue à l'adresse que vous avez indiquée lors de la passation de la commande. CUIR D-SIGN s'engage à vous livrer dans les 30 jours maximum à compter du jour suivant celui où vous nous avez transmis votre commande (ou de la réception de votre chèque) auxquels s'ajoutent le délai d'expédition des transporteurs. Tout autre délai de livraison sera indiqué sur le devis ou le bon de commande. En signant le devis ou le bon de commande, l'Acheteur accepte ainsi le nouveau délai de livraison du Vendeur en renonçant à celui sur ces CGV. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons partielles. Toute livraison partielle acceptée par l'Acheteur est soumise à facturation dès livraison.

5.2 Retard de livraison

En cas de retard de livraison, nous vous conseillons de vérifier directement en ligne l'état de votre commande avant de nous contacter, sur le site du transporteur grâce au numéro d'expédition. Nous vous invitons à nous signaler tout retard d'une semaine par rapport au délai de livraison moyen constaté afin de nous permettre de démarrer une enquête auprès du transporteur (les délais d'enquête peuvent varier de une à trois semaines). Si pendant le délai de l'enquête, le produit est retrouvé, il sera réacheminé immédiatement à votre domicile. Si en revanche le produit n'est pas retrouvé à l'issue du délai d'enquête, le transporteur considère le colis comme perdu, et nous vous renverrons un produit de remplacement, à nos frais. Si le délai indiqué est dépassé de plus de 7 jours, sauf cas de force majeure, vous avez la possibilité d'annuler votre commande et de vous faire rembourser; vous devez alors nous envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception dans les 60 jours ouvrés à compter de la date de livraison prévue. De convention expresse, un cas de force majeure ou d'événements tels que lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel dans l'usine de ses fournisseurs, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l'importation de la marchandise, le Vendeur est déchargé de toutes responsabilités à la livraison. Le Vendeur tiendra l'Acheteur au courant en temps opportun, des cas et des événements ci-dessus énumérés. Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de ses obligations envers le Vendeur quelle qu'en soit la cause.

Article 6 – TRANSPORT

Sauf convention contraire, CUIR D-SIGN choisit librement le transporteur.

6.1 Risques liés au transport

Les marchandises voyagent aux risques et péril du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. La responsabilité de CUIR D-SIGN ne saurait être engagée.

6.2 Réception des marchandises

La vérification de la marchandise doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de quinze jours à compter du jour de la livraison. Vous devez refuser la livraison si la marchandise est abîmée, manquante ou si le colis a été ouvert ou reconditionné (sauf passage en douane). En cas de perte ou d'avarie, vous devez émettre des réserves écrites précises et détaillées sur le bulletin de livraison du transporteur en présence de celui-ci ou de ses employés ; vous devez ensuite adresser au transporteur une lettre recommandée reprenant les réserves, dans les 3 jours suivant la livraison. Afin de vous aider dans ces démarches, nous vous invitons à nous contacter via la page CONTACT. La marchandise acceptée sans réserves par le destinataire au moment de la livraison et/ou à défaut de courrier adressé au transporteur dans les 3 jours, est réputée arrivée en bon état et dans son intégralité (nombre de pièces, identité par rapport à la commande, etc.). Pour toute question ou difficulté que vous pourriez rencontrer, nous vous invitons à nous contacter via notre page CONTACT accessible depuis la page d'accueil de notre site.

Article 7 – RECLAMATION ET SERVICE APRES VENTE

Pour toute réclamation, nous vous invitons à contacter nos services en vous connectant sur notre site et en vous rendant sur la page CONTACT ou en téléphonant au numéro inscrit sur la facture. Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à leur référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par le Vendeur, doivent être formulées au Vendeur par courrier recommandé dans un délai de 48h à compter de la réception des marchandises, sans négliger si nécessaire et conformément à l'article 5 les recours contre le transporteur. A défaut de quoi le droit à réclamation de l'Acheteur cessera d'être acquis.

7.1 Retour

Le retour des marchandises se fait uniquement par voie postale, sauf mention particulière. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable de CUIR D-SIGN. Vous recevrez par le moyen jugé le plus opportun par CUIR D-SIGN un accord de retour. A défaut d'accord de retour pour faute de motif non valable, la marchandise vous sera retournée ou tenue à votre disposition, à vos frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à votre charge. Nous vous conseillons donc de déclarer la valeur de la marchandise et de souscrire une assurance transport. L'Acheteur dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez le Vendeur. Les renseignements suivants sont généralement demandés : coordonnées précises, désignation de l'élément ou des éléments concernés, la quantité (en pièces), le motif du retour et le numéro de facture ou de bon de livraison correspondant aux pièces décrites. Les marchandises doivent être retournées avec une copie de la facture dans un délai maximum de 7 jours après accord retour de CUIR D-SIGN, à l'adresse suivante : Le Palerme, 46 boulevard de la madeleine 06000 Nice FRANCE.

7.2 Remplacement de la marchandise

La marchandise comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai sus indiqué, fait l'objet d'un remplacement ou d'une remise en l'état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

En cas de retour et de demande de remplacement, les modalités seront les suivantes :

•Colis retourné du fait de la responsabilité de l'entreprise (non-conformité...) : remplacement du produit, et remboursement des frais de retour.

Article 8 – GARANTIE

Lorsqu'un souci se pose, nous vous invitons à prendre contact avec notre service SAV en vous rendant sur notre site Internet et en utilisant la page CONTACTS.

Les produits sont garantis par CUIR D-SIGN contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de livraison, sauf pour des conditions particulières expressément signifiées.

8.1 Limitation de garantie

La garantie du Vendeur est limitée au remplacement ou à un remboursement en valeur des marchandises reconnues défectueuses par le Vendeur, en tenant compte de l'usage qui en a été fait et de la pose et ceci au libre choix du Vendeur. Le Vendeur s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses. Le SAV CUIR D-SIGN ne peut jouer que dans le cadre de la garantie CUIR D-SIGN ou de la garantie légale.

8.2 Exclusion de garantie

Les garanties excluent les dommages d'origine externe, les dommages consécutifs à une utilisation non conforme des produits, au non-respect des notices d'entretien, des mises en garde et autres recommandations que l'Acheteur recevra à la livraison des marchandises ou les dommages consécutifs à l'intervention d'une tierce personne pour l'installation ou la pose des marchandises. CUIR D-SIGN s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses. Si les marchandises ne peuvent être remplacées par des marchandises identiques, il sera proposé au client des marchandises identiques ou supérieures. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de CUIR D-SIGN est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions. CUIR D-SIGN ne peut être responsable au titre de la garantie des dommages résultant directement ou indirectement des cas suivants :

- Tout entreposage sans protection ou prolongé.
 - Toute négligence, entretien et usage non-conforme aux spécifications techniques du Vendeur ou du fournisseur du Vendeur ou, d' une utilisation maladroite.
 - Toute pose dans des lieux non prévus à cet effet ou pouvant avoir des conséquences sur la matière sauf précision contraire sur la notice ou la fiche de renseignements fournie lors de la livraison.
- En cas de faillite ou impossibilité de fourniture des fournisseurs, le client ne peut se retourner contre CUIR D-SIGN, laquelle n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur.

8.3 Garantie légale

Vous bénéficiez également de la garantie légale des vices cachés sur les produits vendus et des défauts de conformité des biens au contrat.

Article L211-4 Code de la consommation : Le Vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 Code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le Vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'Acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un Acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'Acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 Code civil : Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'Acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article 9 – RESERVE DE PROPRIETE

Le Vendeur pourra interdire à l'Acheteur de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte de l'Acheteur dans les écritures du Vendeur, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance du Vendeur en stock chez l'Acheteur, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée.

Article 10 – CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect de l'une des obligations de l'Acheteur par celui-ci, la vente pourra être résiliée de plein droit et les marchandises restituées au Vendeur si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Vendeur pourrait faire valoir à l'égard de l'Acheteur, sous un délai de 2 jours après la mise en demeure restée sans effet.

Article 11 – STIPULATIONS FINALES

Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. CUIR D-SIGN archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de CUIR D-SIGN seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, sauf preuve contraire. La signature électronique constituée par la procédure de « clic » lors de la passation de la commande et de son enregistrement a valeur manuscrite entre les parties.

La loi française est applicable sans pour autant écarter l'application des droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs ou d'une loi impérative plus protectrice par le juge étranger saisi par un consommateur du pays correspondant. Si l'une des clauses ou dispositions des présentes CGV venait à être annulée ou déclarée illégale par une décision de justice définitive, cette nullité ou illégalité n'affectera en rien les autres clauses et dispositions, qui continueront à s'appliquer. Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants, celui-ci sera soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Nice dans le ressort duquel se trouve le siège du Vendeur, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le Vendeur se réservant le droit de saisir le Tribunal territorialement compétent dont relève le siège de l'Acheteur. Le fait pour CUIR D-SIGN de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.